



ARRÊTÉ

de délégation de fonction et de signature à la 2^{ème} Adjointe au Maire :
Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine, Adjointe à la culture, au patrimoine, au tourisme
et au cadre de vie

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui permet au Maire sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU la délibération du conseil municipal n° 27/2026 du 28 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 constatant l'élection de Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine, en qualité de 2^{ème} Adjointe au Maire,

CONSIDÉRANT QUE, pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services de l'animation, des relations avec les associations et permettre la continuité du service public, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine.

ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine, 2^{ème} Adjointe au Maire, est déléguée à la culture, au patrimoine, au tourisme et au cadre de vie. A ce titre, elle sera en charge, concurremment avec Nous, des questions se rapportant à ces domaines.

A ce titre, elle sera notamment chargée :

- du développement des actions culturelles,
- de la programmation des manifestations
- de l'étude des demandes de subvention déposées par les associations

Article 2 : Une délégation permanente est également donnée à Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine, 2^{ème} Adjointe, à l'effet de signer les courriers aux associations et se rapportant à l'animation.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec Nous.

Article 3 : une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Var et à Monsieur le Trésorier de TOULON.

Fait à Solliès-Ville, le 17 avril 2026

Le Maire,
Roger CASTEL



Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **17 AVR. 2026**

de la publication le **17 AVR. 2026**

notifié à l'intéressé le

